



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue en vidéoconférence le 10 janvier 2022, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence du maire M. Eric Mageau.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1.

Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 52.

2.

2022-01-264

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:

3.1 Séance ordinaire du 6 décembre 2021 ;

3.2 Séance extraordinaire du 13 décembre 2021 ;

3.3 Séance extraordinaire du 13 décembre 2021.

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de décembre 2021.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter:

8.1.1 Renouvellement de l'adhésion à Québec municipal pour l'année 2022 ;

8.1.2 Renouvellement de l'assurance générale avec la MMQ pour l'année 2022 ;

8.1.3 Renouvellement du contrat de service informatique avec Infotech pour l'année 2022 ;

8.1.4 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2022 à la COMBEQ pour le département d'urbanisme ;

8.1.5 Renouvellement du mandat de services professionnels pour l'année 2022 – Cain Lamarre ;

8.1.6 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2022 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

8.1.7 Mérite sportif de l'Estrie ;

8.1.8 Renouvellement de l'adhésion à l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;

8.1.9 Achat d'un ensemble de shuffleboard ;

8.1.10 Gestion de l'eau potable – rapport annuel 2020 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- 8.1.11 Résolution pour remplacer les consultations publiques par des consultations écrites à l'égard des demandes de dérogation mineure ;
- 8.1.12 Renouvellement de l'adhésion à l'association des travaux publics d'Amérique (ATPA).

9. Avis de motion à donner

- 9.1 Avis de motion - Règlement numéro 684 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

10. Adoption des règlements

- 10.1 Adoption du règlement numéro 681 sur les dérogations mineures;
- 10.2 Adoption du règlement numéro 683 abrogeant et remplaçant le règlement 665 concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal.

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 7 février 2022 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-01-265

3.1
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-01-266

3.2
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-01-267

3.3
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 soit approuvé et adopté tel que déposé.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 56).

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 h 56

6.1
DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de décembre 2021 et en fait la lecture.

7.1.1
COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 10 janvier 2022 au montant de 370 016.44 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1
RAPPORTS DES COMITÉS :

Monsieur Éric Mageau :

Donne de l'information concernant :

Au niveau de la MRC, ç'a été tranquille en décembre. Je préside le comité de la sécurité publique. La prochaine rencontre sera le 22 février prochain. Je n'ai pas assisté à la dernière rencontre du CLD à cause d'une contrainte d'horaire. La première rencontre du comité incendie sera prochainement en début janvier.

Madame Gina Castelli :

Donne de l'information concernant :

Au niveau de l'urbanisme, nous avons reçu un résumé de l'année 2021. Il y a eu pour 750 000 \$ de permis de piscine et pour 19M\$ de travaux. En décembre, il y a eu pour 526 300 \$ de permis. Nous avons aussi des questionnements pour des projets à venir des citoyens.

Au niveau du transport de personne, nous avons un nouveau président, M. Gladus. Nous avons également un nouveau secrétaire pour faire les procès-verbaux. Mme Lapointe sera représentante au transport collectif. Nous avons une rencontre de l'ORH demain.

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

Au niveau de la Régie incendie, j'ai été nommée vice-présidente. En décembre, pour Ascot Corner, il y a eu 2 interventions, pour un total de 30 en 2021.

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information concernant :

Au niveau des loisirs, à la suite d'une rencontre avec la directrice, nous avons annulé l'ensemble de la programmation hiver. Les cours seront reportés jusqu'à nouvel ordre. Pour la fête des nouveau-nés, le format sera modifié pour respecter les consignes sanitaires et minimiser les contacts. Pour le carnaval, nous essayons d'être le plus près possible du scénario initial afin de poursuivre les activités extérieures. Les activités intérieures sont annulées.

Au niveau de la semaine de relâche, nous travaillons à maintenir le maximum d'activités et trouver des animateurs disponibles.

2022-01-268



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Au niveau de la bibliothèque, Valérie est à l'extérieur. Nous avons la possibilité d'avoir une personne pour prendre la relève temporairement.

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :

Au niveau de la voirie, les patinoires sont ouvertes depuis le 24 décembre. Nous avons réussi à avoir des gardiens. La glace est superbe. Le déneigement va très bien avec l'entrepreneur.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

La Chambre de commerce du Haut-Saint-François reprendra ses activités en 2022, mais bénéficiera de l'aide de la SADC du Haut-Saint-François pour ce faire. Un sondage est en ligne sur leur site afin de permettre une réflexion sur la place que devrait occuper la chambre de commerce et l'aider à redéfinir ses orientations.

8.1.1

2022-01-269

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022 :

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion pour l'année 2022 à Québec municipal est à échéance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le renouvellement de l'adhésion à Québec municipal pour l'année 2022 au montant de 540.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-130-00-494

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2022-01-270

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE GÉNÉRALE AVEC LA MMQ POUR L'ANNÉE 2022:

CONSIDÉRANT QUE nous sommes membres de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le renouvellement de l'assurance générale de la Municipalité pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'assurance générale pour l'année 2022 au montant de 65 130.00 \$

Poste budgétaire :

02-190-00-420	62 002.00 \$
02-320-00-424	3 128.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2022-01-271

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE INFORMATIQUE AVEC INFOTECH POUR L'ANNÉE 2022 :

CONSIDÉRANT QUE chaque année il faut renouveler le contrat de service avec l'entreprise de soutien informatique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement du contrat de service avec l'entreprise Infotech



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

au montant de 9 123.41 \$ taxes nettes pour le soutien informatique du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Poste budgétaire : 02-130-00-453.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-01-272

8.1.4
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2022 À LA COMBEQ POUR LE DÉPARTEMENT D'URBANISME :

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice municipale et le directeur de l'urbanisme et de l'environnement sont membres de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et que la Municipalité paie les frais d'adhésion annuelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion annuelle à la COMBEQ pour l'inspectrice municipale et le directeur de l'urbanisme et de l'environnement au montant de 615 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-610-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-01-273

8.1.5
RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2022 – CAIN LAMARRE :

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} janvier nous devons renouveler l'entente pour les services juridiques de la Municipalité pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Cain Lamarre a présenté à la Municipalité une entente pour les services de base, de forfait de consultation et de recouvrement de créances municipales pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'entente pour les services juridiques et d'autoriser le maire, la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater le cabinet Cain Lamarre de procéder au recouvrement de créances municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-01-274

8.1.6
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2022 À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) :

CONSIDÉRANT QUE la FQM est l'association qui représente les municipalités auprès du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2022 au montant de 2 855.60 \$ taxes nettes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Poste budgétaire : 02-110-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-01-275

8.1.7
MÉRITE SPORTIF DE L'ESTRIE :

CONSIDÉRANT QUE le gala du Mérite sportif de l'Estrie permet de souligner les exploits de nos athlètes sur la scène provinciale, nationale et internationale, en plus de mettre en valeur l'expertise de nos entraîneurs, officiels, bénévoles et intervenants sportifs de la région;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement d'une contribution de 300 \$ pour l'évènement.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-01-276

8.1.8
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de renouveler l'adhésion du directeur général à l'ADMQ pour l'année 2022 au montant de 495 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-130-00-494

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-01-277

8.1.9
ACHAT D'UN ENSEMBLE DE SHUFFLEBOARD :

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ a demandé à la Municipalité une contribution pour l'achat d'un ensemble de shuffleboard;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'un ensemble de shuffleboard au montant de 2883.25\$ plus taxes.

Il est également résolu que l'ensemble de shuffleboard demeure la propriété de la Municipalité et qu'il puisse être prêté à la FADOQ ou autres organismes lorsqu'il ne sera pas réservé pour des activités organisées par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-01-278

8.1.10
GESTION DE L'EAU POTABLE – RAPPORT ANNUEL 2020 :

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel 2020 de la gestion de l'eau potable a été achevé et déposé par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le rapport annuel 2020 de la gestion de l'eau potable tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation
2022-01-279

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.11

RÉSOLUTION POUR REMPLACER LES CONSULTATIONS PUBLIQUES PAR DES CONSULTATIONS ÉCRITES À L'ÉGARD DES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE :

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que tout intéressé peut se faire entendre avant l'adoption de la résolution accordant une dérogation mineure. Pour se faire, un avis public doit être publié au moins 15 jours avant la tenue de la séance où le conseil doit statuer sur la demande;

CONSIDÉRANT QUE les prochaines séances risquent de se tenir en visioconférence ou bien à huis clos, venant ainsi limiter la possibilité à toutes personnes à se faire entendre;

CONSIDÉRANT QUE dans ces conditions, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, **sauf si le conseil en décide autrement**, dans ce cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner prévoit que les prochaines consultations publiques relatives aux demandes de dérogation mineure soient remplacées par des consultations écrites telles que le permet l'arrêté ministériel 2020-033. Cette disposition s'appliquera aussi longtemps que la situation sanitaire le nécessitera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2022-01-280

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE (ATPA) :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de renouveler l'adhésion du directeur des travaux publics à l'ATPA pour l'année 2022 au montant de 280 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-320-00-494

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 684 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX :

AVIS DE MOTION est donné par le maire Éric Mageau qu'à la séance ordinaire du 7 février 2022, le conseil municipal adoptera le règlement numéro 684 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Ce règlement a pour objet d'établir les règles d'éthique et de déontologie que les élus doivent suivre.

Selon l'article 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le projet de règlement est présenté lors de la séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

2022-01-281

10.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 681 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES :

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement numéro 681 sur les dérogations mineures;

Ce règlement a pour objet d'établir les règles de dérogation mineure.

Le secrétaire-trésorier mentionne que le règlement sera mis à la disposition du public sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.2

2022-01-282

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 683 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 665 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 6 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis public avait été donné le 9 décembre 2021 afin de respecter l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement portant le numéro suivant :

- Règlement numéro 683 abrogeant et remplaçant le règlement 665 concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal.

Ce règlement a pour objet d'établir la rémunération des membres du conseil municipal.

Le secrétaire-trésorier mentionne que le règlement sera mis à la disposition du public sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE

Aucune.

12.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 21)

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 21.



No de résolution
ou annotation

2022-01-283

13.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 21.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 7 février 2022 à 19 h 30;

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

ÉRIC MAGEAU
MAIRE